PONS cité médiévale

Commission Extramunicipale

ENVIRONNEMENT

Réunion du 26 octobre 2020

Présentation et relevé de conclusions des échanges

PONS cité médiévale

Ordre du jour

1. Bienvenue! – tour de table
2. Principes de fonctionnement
3. Bords de Seugne
4. Restauration scolaire
5. Permis de végétaliser
6. Collecte des déchets
7. Autres suggestions et observations

2- Principes de fonctionnement

- Tout le monde a droit à la parole et la parole est libre, dans le respect d'autrui et de la collectivité.
- Notre engagement : la transparence.
- Objectif : parvenir, tant que possible, au consensus pour éclairer et accompagner les prises de décisions du Conseil municipal.
- Il s'agit d'une instance d'information, mais surtout de concertation sur les projets en cours, et d'échanges en quête d'idées nouvelles.

3- Bords de Seugne

Un patrimoine naturel riche à valoriser autant qu'à protéger

- La gestion des ouvrages (pelles, déversoirs, moulins…) pour maitriser les eaux, un manque de vigilance souvent lié à une méconnaissance de la problématique. A faire avec le Syndicat de la Seugne (SYMBAS) :
  - ⇒ *Identifier les propriétaires, les informer, voire si possible les accompagner dans la gestion des ouvrages qui sont sous leur unique responsabilités.*
  - ⇒ *Sensibiliser les notaires et agents immobiliers aux obligations des futurs acquéreurs sur les obligations relatives à l'ouvrage.*
  - ⇒ *Améliorer la procédure d'alerte pour l'activation des pelles lorsque la préfecture publie l'arrêté concerné.*

3- Bords de Seugne

- L'entretien des berges : méconnaissance et négligence des propriétaires
  - A chacun ses responsabilités : le propriétaire doit agir pour l'entretien de la berge et de la moitié de la largeur du cours d'eau
  - Des règles à respecter pour protéger le biodiversité

  => *Informer les riverains sur les bonnes pratiques (prochain Pons Info)*

  ⇒ *Recueillir les signalements concernant des arbres tombés dans la rivière afin de demander aux propriétaires de procéder à leur extraction.*

  Même si il est parfois complexe d'identifier les propriétaires (successions…)

- Les peupliers en bords de Seugne : attention berges en danger. Natura 2000 et le SYMBAS alertent sur le danger que représentent les peupliers. La commune va procéder à des abattages là où cela s'avère nécessaire et entretiendra les sites afin de permettre aux essences d'origine de reprendre leurs droits (ex peupleraie entre la Distillerie et Marjolance)

3- Bords de Seugne

- Marjolance, un site à dépolluer.

Pendant des années, le site a été utilisé comme une décharge, par les particuliers, par des professionnels et par la commune. Les élus ont mis un terme à ces dépôts à leur arrivée en janvier 2019. Ils ont pris l'engagement de procéder à la dépollution du site, classé Natura 2000.

A défaut, l'Etat finirait par l'y contraindre

⇒ *Possibilité d'organiser un chantier participatif ? NON, il nous faut d'abord connaître la nature des déchets divers qui y ont été déposés pour ne pas exposer les participants à un risque, quel qu'il soit. De plus l'extraction des déchets sera mécanique, impossible manuellement.*

⇒ *Financements de l'Etat ? L'Etat ne paie pas à la place du pollueur. Toutefois, un contrat Natura 2000 sera élobroé pour obtenir des financement pour le défrichage qui doit être effectué avant, afin de pouvoir extraire ensuite les déchets.*

3- Bords de Seugne

- Des idées pour le valoriser ?

A savoir que la commune poursuit son programme de rénovation ou de création de passerelles. Celle de la rue Etienne Landreau est prévue pour fin 2020/début 2021. A suivre : passerelle de l'Ile aux sœurs.

⇒ *Réaliser un cheminement du Jardin de la Seugne jusqu'à Seugnac – Oui, c'est l'objectif, mais avant de solliciter les propriétaires privés pour laisser le passage aux promeneurs le long de la Seugne, la commune doit faire ce qu'elle a à faire sur ses terrains (peupleraie, Marjolance…)*

⇒ *Organiser les cheminements, et installer une signalétique qui reprendraient également les accès à d'autres sites touristiques depuis la Seugne.*

⇒ *Poursuivre le parcours santé et le parcours botanique, flore et faune (en fonction des disponibilités budgétaires)*

4 – Restauration scolaire

- Production bio et locale en hausse dans les menus de l'école (17% sur l'année 2019, 33% sur les 3 derniers mois)
- Une démarche pour lutter contre le gaspillage à partir de la rentrée de novembre

- Pour aller plus loin : vers une régie municipale agricole pour approvisionner le restaurant scolaire de la primaire et plus (lycée/collège, maison de retraite…), compte tenu des difficultés à s'approvisionner localement dans des quantités suffisantes pour la restauration collective.

Monsieur Avinio s'associera aux travaux menés avec Matthieu DESSENDIER, Conseiller municipal, Laetitia Barabeau, Conseillère municipale et Fabienne Dugas-Raveneau. Cette 1ère étape consiste à étudier les terrains et serres municipales pour estimer la capacité de production. L'objectif est d'obtenir une labellisation Bio à terme.

4 – Restauration scolaire

Il faudra ensuite jauger le « panier » nécessaire à la restauration scolaire et établir un budget prévisionnel établissant les quantités à produire et à écouler pour que la régie ne soit pas déficitaire au regard des coûts de fonctionnement d'une telle régie (personnel nécessaire à l'exploitation, amortissement des investissements pour les équipements).

Un appel est lancé pour celles et ceux qui souhaiteraient également participer à cette réflexion.

Par ailleurs il est demandé que soit étudiés :

- *La valorisation des déchets alimentaires (à étudier en compost). A ce sujet la commune n'a pas mis en place le poulailler car pour le moment certains obstacles n'ont pas été levés.*
- *L'ouverture de la restauration scolaire à des adultes qui pourraient déjeuner pour un prix très raisonnable (impossible la primaire car c'est un service à la table mais possible au lycée)*

5 – Permis de végétaliser

- Objectifs :
  - ✓ encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative, afin de :
  - ✓ favoriser la nature et la biodiversité de la ville de Pons ;
  - ✓ participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie ;
  - ✓ créer un lien social, favoriser les échanges avec les autres, notamment ses voisins ;
  - ✓ embellir les rues
  - ✓ créer des cheminements agréables ;

5 – Permis de végétaliser

- Principes de fonctionnement

- Chaque demande via le formulaire est étudiée par le service des Espaces Verts par rapport à la faisabilité, puis par l'élu référent qui valide ou non
- L'accord est transmis à l'administré (retour exemplaire demande signée par l'élu et d'un exemplaire de la charte).

Un listing par nom et lieu devra être tenu par les services techniques, qui pourront proposer des conseils techniques (quels végétaux choisir, expliquer les contraintes, l'entretien, la période de plantation).

La ville devra également s'assurer que les « jardiniers » respectent la charte et prévenir en cas de disfonctionnement.

- Procédure

Définir les règles via une charte et un formulaire d'adhésion à la charte

Délibérer en Conseil municipal

5 – Permis de végétaliser

⇒ *Anne Boulnois propose de travailler sur ce dossier avec Laetitia Barabeau qui en est à l'origine.*

⇒ *Un appel est lancé à celle set ceux qui souhaiteraient les rejoindre.*

⇒ *Dès les projets de charte et de formulaire d'adhésion élaborés (à partir de celles réalisées dans d'autres communes) il conviendra de se rapprocher du responsable des services afin que ceux-ci apportent leur expertise également sur ces documents et sur le projet dans son ensemble pour que sa mise en œuvre se passe au mieux.*

Ce projet est différent du concours des balcons et jardins fleuris que la commune a remis à plat pour son édition 2021 (Agnès You et Frédérique Villemot, conseillères municipales – cf prochain Pons Infos), même si ceux qui auront obtenu un permis de végétaliser pourront s'y inscrire également pour valoriser leur travail sur le domaine public.
Attention aux calendriers pour la communication, pour que les pontois ne confondent pas les deux dispositifs.

5 – Permis de végétaliser

⇒ *Projet de jardin partagé : il est complémentaire à tout ce qui vient d'être vu. IL faut pour cela trouver le bon site.*

⇒ *Jardins familiaux : demanderaient à être animés (voir CSC ?)*

⇒ *Rappel : le marché Bio est créé le jeudi de 16h30 à 20h sous les halles, à partir du 5 novembre.*

6 – Collecte des déchets

Les enjeux

- La collecte et le traitement des déchets sont de plus en plus couteux (augmentation des coûts d'exploitation mais aussi augmentation des taxes pour les exploitants)
- Le tri et le recyclage permettent de limiter les coûts
- Mais le meilleur moyen reste de limiter le production de déchets.

Quelles stratégie pour les Points d'Apports Volontaires de déchets (PAV)

- En ville - L'exemple de la rue Thiers ou celui de la rue Gabriel Moreau
- Dans les villages – L'exemple des Roches ou celui de Chardons

⇒*La commission valide le changement de stratégie : il n'est plus possible de laisser des PAV avec beaucoup de conteneurs. Ils sont pris comme des mini-déchetteries et on y trouve de tout et en dehors des bas.*

Il convient de créer des petites unités de 2 ou 3 bacs, sur plusieurs sites, au sein d'un même village ou quartier.

6 – Collecte des déchets

Comment mieux sensibiliser au respect des règles des déchets ?

- Communication – A la sute du dernier Pons Info, des pancartes seront prochainement apposées sur les PAV.

⇒ *Il convient d'y ajouter : les jours de passage (même pour ceux des villages où le calendrier de l'année peut être affiché)*

– Prévention – Des courriers sont adressés dans les secteurs où des incivilités sont observées.
– Sanction – Il y en a déjà eu pour des sacs poubelles déposés hors des PAV.

6 – Collecte des déchets

Autres observations :

- *Pourquoi un PAV route de Bordeaux ? Pas terrible pour une entrée de ville*
- *PAV Jean Jaures et PAV cote des dames : conteneurs sans couvercles et/ou percés à changer (certains sont également très sales PAV de Jean Jaures)*
- *Trier ce qui est trouver lors du ramassage des poubelles extérieures de la commune*
- *Pour chaque PAV mettre en avant les conteneurs pour sacs noirs, pour faciliter leur dépôt, car lorsque des personnes les déposent dans les 1ers conteneurs accessibles, si ce sont des jaunes, ceux-ci ne sont pas collectés car considérés non triés.*
- *Où en est l'installation de composteurs au pied des immeubles H17 et SEMIS ?*
- *Pourquoi n'y a-t-il plus de conteneurs pour le papier (revues, journaux…) à l'entrée de la déchèterie ?*
- *Voir ce qui est fait par l'association « zero déchets » pour la sensibilisation des jeunes (centre de loisirs par exemple)*

- Concernant la réduction de la production de déchets, réflexion à mener sur la sensibilisation aux alternatives au jetable : sacs tissus pour le marché, éponges tissus …

7 – Divers

- *Quid des arbres rue Roger Renaud dont les branchages se mèlent avec les fils électriques ?*

Réponse : Le problème est en cours de résolution, l'entreprise doit intervenir prochainement sur ces arbres.

- *Problème d'eau chaude signalé par le boucher des halles*

Réponse : A voir car cette demande ne nous était pas parvenue

PONS cité médiévale

- Prochaine réunion plénière : janvier 2021 – Invitations à venir.